

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FORRESTALL—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, certains d'entre nous siégeons aux Communes depuis déjà de nombreuses années. Je sais, moi aussi, ce qui constitue un débat à la Chambre. Je connais les articles du Règlement qui régissent les droits des ministres et les «demandes d'explications» portant sur les positions qu'ils peuvent adopter à la Chambre ou ailleurs et je sais s'ils peuvent ou non choisir le lieu où ils vont répondre à ces demandes.

Je connais aussi, d'abord, mon droit d'être entendu. Je sais aussi que lorsqu'un ministre de la Couronne choisit de répondre, il doit assumer la responsabilité de ce qu'il dit.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le député. J'ai dit que j'estimais qu'il n'y a pas matière à invoquer la question de privilège dans l'affaire soulevée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper). Le député parle-t-il de la même affaire? Il me semble que oui. Je croyais qu'il allait parler d'autre chose.

M. Forrestall: Madame le Président, vous avez parfaitement réussi à m'interrompre au milieu d'une question de privilège. Vous savez qu'il s'agit d'une tout autre question de privilège.

Des voix: C'est une honte!

M. Forrestall: Là où je veux en venir, c'est que lorsqu'un ministre prend la parole, il se doit d'être sincère ou d'être responsable de ce qu'il dit.

Ces dernières semaines, un certain nombre de déclarations ont été faites. Selon un article de journal publié récemment, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) aurait dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) lui avait assuré qu'il était ridicule et absurde de supposer que le détroit de Canso devienne le terminal est du GNL de l'Arctique. En fait, je crois savoir que le langage utilisé était beaucoup plus coloré que ça.

Ma question de privilège découle d'une question qui a été posée au ministre de l'Expansion économique régionale par mon ami le député de Central Nova (M. MacKay). Non seulement le ministre y a donné une réponse évasive, mais il a ensuite induit en erreur les Canadiens par le truchement de la presse. Je ne peux questionner davantage le ministre puisqu'il a nié que cette conversation ait eu lieu. Selon le hantsard de vendredi dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas allé aussi loin, mais il a dit: «Si vous voulez savoir si j'ai dit au ministre de l'Expansion économique

Privilège—M. Forrestall

régionale que . . . » Je m'en remets à cet égard aux paroles de mon collègue le député de Joliette (M. La Salle).

Ma question est tout simplement la suivante: S'il m'est impossible de connaître la vérité dans cette affaire, comment puis-je présenter les instances qui s'imposent au nom de ma province et de ma circonscription? Comment dois-je réagir aux menaces voilées—si peu voilées—du ministre des Finances (M. MacEachen) qui a bel et bien dit que si nous persistions à soulever cette question, nous risquions grandement de ne jamais avoir le terminal de gaz naturel liquéfié?

Vous constaterez peut-être, madame le Président, qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège formelle. Si tel est le cas, je suis disposé à me réserver jusqu'à demain le droit de proposer une motion. Ma question de privilège, encore une fois, porte sur mon droit de contester les déclarations que les ministres font à la Chambre. J'ai le droit de recevoir une réponse franche et véridique. Si la réponse est évasive et que je ne suis pas assez intelligent pour le comprendre, c'est ma faute. En l'occurrence, on m'a induit en erreur.

M. De Bané: Madame le Président, je voudrais qu'on fasse preuve de franchise à la Chambre. Le député de Joliette (M. La Salle) m'a cité inexactement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le lui a signalé. Le député de Joliette a déclaré que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a dit qu'il serait tout à fait ridicule de choisir Canso.

M. Forrestall: Nous ne pouvons plus vous croire, Pierre.

M. De Bané: C'est ce qu'a dit le député de Joliette. Je suis heureux que vous conveniez que le député de Joliette a induit la Chambre en erreur en faisant cette déclaration. Il est si facile de citer les journaux.

Des voix: Oh, oh!

M. De Bané: Le député vient de le dire.

[Français]

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député de Joliette (M. La Salle) désire invoquer le Règlement.

[Traduction]

Une voix: Vous semez le trouble.

M. Forrestall: Je serai le trouble-fête.

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je dirai simplement deux mots, madame le Président. Le ministre parle d'un projet ridicule. Je pense bien avoir dit en français vendredi . . . j'avais parlé de pure bêtise, selon les propos que j'avais pu retenir dans les journaux. Je reviendrai peut-être sur ce point.

[Traduction]

M. De Bané: Madame le Président, on a rapporté ce que j'ai dit dans les journaux, mais le député de Joliette m'a cité de façon inexacte.